



NATIONS
UNIES

EP

UNEP (DEPI)/MED WG.417/7



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

4 Juin 2015

Français

Original: Anglais

Réunion Points focaux du MED POL
Malte, 16-19 Juin 2015

Session conjointe Réunion Points focaux MED POL et REMPEC
Malte, le 17 Juin 2015

Point 5 et 7 à l'ordre du jour : Recommandations des groupes informelles en ligne de travail sur les contaminants, l'eutrophisation et les déchets marins

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Conformément à la décision prise à la 4^{ème} réunion du Groupe de Coordination de l'EcAp, tenue à Athènes en octobre 2014, les groupes d'experts informels en ligne sur l'Eutrophisation (**Groupe de Travail sur l'Eutrophisation**), les Contaminants (**Groupe de Travail sur les Contaminants**) et les Déchets Marins (**Groupe de Travail sur les Déchets Marins**) ont été établis par les Parties Contractantes, sous le leadership de la Grèce, de la Croatie, de l'Espagne et de la France, respectivement.

Suite à des consultations intensives avec des experts désignés et sous la direction de pays chefs de file et le Secrétariat, les Réunions des Groupes de Travail Informels en Ligne ont soulevé leurs Premiers Rapports et une liste de recommandations, qui ont été fournis comme documents de travail et d'information à la Réunion Intégrée des Groupes de Correspondance sur la Surveillance, tenue à Athènes, en Grèce, du 29 mars au 1^{er} avril 2015 (UNEP(DEPI)/MED WG 401/Inf.8; UNEP(DEPI)/MED WG 401/Inf.9 et UNEP(DEPI)/MED WG 401/Inf.10).

Suite aux délibérations de la Réunion Intégrée des Groupes de Correspondance sur la Surveillance, les Groupes de Travail Informels en Ligne ont poursuivi leur travail et ont soumis des deuxièmes projets (UNEP/DEPI(MED)WG 417/Inf.15, ainsi qu'une liste de recommandations mises à jour pour examen par les réunions des Points Focaux de MED POL et de REMPEC en juin 2015.

Les recommandations mises à jour reflètent, au besoin, un nombre de préoccupations soulevées lors de la Réunion Intégrée des Groupes de Correspondance sur la Surveillance, ainsi que les commentaires reçus après la réunion.

Les points focaux de MED POL et de REMPEC sont priés d'accorder une attention particulière aux recommandations spécifiques et/aux paragraphes entre parenthèses.

RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS EN LIGNE

I. GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL EN LIGNE SUR L'EUTROPHISATION

Introduction

Conformément à la décision prise lors de la dernière Réunion de Coordination de l'EcAp, tenue à Athènes, en octobre 2014, un Groupe de Travail en Ligne sur l'Eutrophisation (**Groupe de Travail sur l'Eutrophisation**) a été créé par les Parties Contractantes, dirigé par la Grèce, avec le soutien du Secrétariat (Programme MEDPOL).

Suite aux consultations et au travail commun, le Groupe de Travail sur l'Eutrophisation a fourni le rapport considéré comme un document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.417/Inf.15. Le rapport traite des questions suivantes:

- Proposer des définitions communes concernant les seuils, les lignes de base et les critères d'évaluation, au besoin;
- Identifier et passer en revue les données existantes disponibles, analyser les données et leurs différences temporelles et géographiques (valeurs moyennes, différences de bassins, tendances, etc.);
- Préparer des tableaux concis de seuils déjà en place quand ils sont basés sur la disponibilité des données sur les plans nationaux et régionaux;
- Passer en revue les méthodes, les critères et les valeurs limites pour évaluer l'eutrophisation dans la Région Méditerranéenne et les sous-régions et formuler des propositions pertinentes.

Seuils et critères méthodologiques proposés pour l'évaluation de l'eutrophisation dans la Méditerranée

1. Plan de typologie

La typologie revêt une importance particulière pour un meilleur développement des plans de classification d'une certaine région. Les types d'eau recommandés pour l'évaluation de l'eutrophisation sont basés sur des paramètres hydrologiques caractérisant une certaine circulation et dynamique de la région. L'approche typologique est basée sur l'introduction d'un paramètre de stabilité statique (issu des valeurs de température et de salinité dans la colonne de l'eau). Un tel paramètre, sur une base numérique robuste, peut décrire l'attitude dynamique d'un système côtier. Il est admis que la densité de surface est considérée comme un indicateur indirect pour la stabilité statique, vu que la salinité et la température sont pertinentes dans l'attitude dynamique d'un système marin côtier. Des informations supplémentaires sur la détermination et les critères de typologie sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG 417/Inf.15.

Dans la Méditerranée, un nombre considérable d'experts en eutrophisation a mis en place un plan de typologie durant la première phase d'inter-étalonnage pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE qui est toujours fonctionnelle et représente une approche de typologie très simple qui peut être facilement appliquée à l'échelle de la Méditerranée. Dans ce contexte, trois principaux types d'eau ont été identifiés sur la base des valeurs de salinité et de densité de surface telle qu'elles sont présentées au Tableau 1:

Tableau 1 Définition des principaux types côtiers dans la Méditerranée ayant été inter-étalonnés (applicables aux phytoplanctons seulement) selon la décision de la Commission de l'UE 2013/480/EU.

	Type I	Type IIA, IIA Adriatique	Type IIIW	Type IIIE	Type Ile-W
σ_t (densité)	<25	25<d<27	>27	>27	Toute la gamme
salinité	<34.5	34.5<S<37.5	>37.5	>37.5	Toute la gamme

Dans une perspective écologique, les différents types d'eau peuvent être décrits comme suit:

- Type I Sites côtiers hautement influencés par les apports en eau douce
- Type IIA Sites côtiers modérément influencés, mais pas directement affectés par les apports en eau douce
(Influence du continent)
- Type IIIW Côte continentale, sites côtiers non influencés, affectés par les apports en eau douce
(Bassin Occidental)
- Type IIIE Non influencé par les apports en eau douce (Bassin Oriental)
- Type Ile: Côté (Bassin Occidental)

En outre, le type III des eaux côtières a été réparti en deux sous-bassins différents, le Bassin Occidental et le Bassin Méditerranéen Oriental, selon les différentes conditions trophiques, et est bien documenté en littérature.

Certains exemples de la présence de types d'eau finalement définis pour les pays européens, parties à la Convention de Barcelone et au Protocole tellurique LBS, sont présentés dans le Tableau 2.

Tableau 2 Exemples de types d'eau côtière dans certains pays méditerranéens

Nouveaux types		Croatie	Chypre	France	Grèce	Italie	Slovénie	Espagne
	Description							
Type I	Hautement influencé par les apports en eau douce			X		X		
Type II	Modérément influencé par les apports en eau douce	X		X		X	X	X
Type III WM	Non influencé par les apports en eau douce	X		X		X		X
Type III EM	Non influencé par les apports en eau douce		X		X			

Recommandations proposées

1. Les parties contractantes sont appelées à approuver les critères proposés pour la typologie des eaux, telle qu'elle est présentée dans le Tableau 1.
2. Les parties contractantes sont appelées à appliquer les critères ci-dessous et à définir leurs types d'eau avec le soutien de MEDPOL, si nécessaire, au cours de l'année 2015.

2. Seuils et conditions de référence pour la chlorophylle-a dans les différents types d'eau

Les valeurs dérivées (valeurs annuelles moyennes basées sur une série temporelle (>5 ans) d'échantillonnage mensuel au moins) de seuil et de référence (état bon/modéré) varient d'un type à l'autre sur une échelle sous-régionale et ont été atteintes par le biais de stratégies différentes. Les valeurs résumées sont présentées dans le Tableau 3.

Tableau 3. Valeurs de référence et seuils de la Chlorophylle-a dans les types d'eau côtière méditerranéenne (selon la Décision de la Commission du 20 septembre 2013 déterminant, conformément à la Directive 2000/60/EC du Conseil et du Parlement Européen, les valeurs des classifications du système de surveillance des Etats Membres en tant que résultat de l'exercice d'inter-étalonnage et abrogeant la Décision 2008/915/EC).

Typologies des eaux côtières	Conditions de référence de la Chlorophylle-a ($\mu\text{g L}^{-1}$)		Limites de la Chlorophylle-a ($\mu\text{g L}^{-1}$) Pour un état bon/modéré	
	Moyenne géométrique	90% percentile	Moyenne géométrique	90% percentile
Type I	1.4	3.93	6.3	17.7
Type II-FR-SP		1.29		3.58
Type II-A Adriatique	0.33	0.8	1.5	4.0
Type II-B Tyrrhénien	0.32	0.77	1.2	2.9
Type III-W Adriatique			0.64	1.7
Type III-W Tyrrhénien			0.48	1.17
Type III_W FR-SP		0.79		1.80
Type IIIE		0.1		0.4
Type IIe-W		0.6		1.2

Note 1: Le 90^{ème} percentile et la moyenne géométrique peuvent être calculés selon l'équation suivante:

$$\text{Chl-a } 90^{\text{th}} \text{ p.} = 10^{\wedge}(\text{Log}_{10}(\text{G_mean Chl-a}) + 1.28 \times \text{SD}).$$

Note 2: La phase III de l'exercice MEDGIG est en cours. Ainsi, une mise à jour du tableau ci-dessus peut avoir lieu, à considérer.

Recommandations proposées

1. Il est recommandé aux Parties Contractantes de se baser sur les plans de classification concernant la concentration de la chlorophylle-a ($\mu\text{g/l}$) en tant que paramètre facilement applicable à tous les pays méditerranéens sur la base des valeurs de référence et des seuils indicatifs présentés dans le Tableau 3.
2. Toutefois, pour une évaluation complète de l'eutrophisation et de la réalisation du BEE, les conditions de référence et les valeurs seuils BEE (concentrations de base) sont nécessaires, non seulement à la chlorophylle-a, mais de telles valeurs doivent être déterminées, dans un avenir proche, à partir d'exercices et de séminaires consacrés également aux nutriments, à la transparence et à l'oxygène comme conditions minimales. Les valeurs de référence et les seuils de nutriments, de transparence et d'oxygène peuvent ne pas être les mêmes dans toutes les régions, vu que les conditions environnementales spécifiques aux régions doivent

déterminer les valeurs seuils. Le BEE peut être défini sur un plan sous-régional ou sur une sous-division (comme l'Adriatique du Nord), en raison de spécificités locales par rapport au niveau trophique et à la morphologie de la région.

3. Suite à l'évaluation des informations fournies par un nombre de pays et d'autres informations disponibles, il est à noter que les pays méditerranéens utilisent des méthodes différentes pour l'évaluation de l'eutrophisation, à l'instar de TRIX, de l'échelle d'Eutrophisation, EI, HEAT, etc. Ces outils sont très importants, pouvant être utilisés pour l'évaluation des tendances d'eutrophisation.
4. Toutefois, afin de promouvoir la cohérence et la comparabilité concernant les méthodologies d'évaluation de l'eutrophisation, il est recommandé de déployer des efforts supplémentaires pour harmoniser les outils déjà existants, à travers des ateliers, des séances de dialogue et des exercices comparatifs à l'échelle régionale/sous-régionale/sous-division dans la Méditerranée.

II. GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS EN LIGNE SUR LES CONTAMINANTS

Introduction

Suite aux consultations et au travail commun, le Groupe de Travail sur les Contaminants a soumis le rapport présenté comme un document d'information UNEP(DEPI)/MED WG 417/Inf.15, qui traite des questions suivantes:

- Passer en revue les définitions communes concernant les seuils, les lignes de base et les critères d'évaluation des contaminants chimiques et de leurs effets biologiques;
- Passer en revue les données mises à jour téléchargées par les Parties Contractantes dans la Plateforme Info-Map de MED POL sur les contaminants et leurs effets biologiques dans la Méditerranée en ce qui concerne les indicateurs de l'EcAp pour calculer les concentrations de base et les concentrations d'évaluation de base pour les contaminants chimiques et les biomarqueurs;
- Identifier les écarts concernant l'ensemble des données dans la Méditerranée disponibles pour calculer les concentrations de base et les concentrations d'évaluation de base pour les contaminants chimiques et les biomarqueurs;
- Passer en revue la méthodologie et les valeurs considérées par les anciens experts de la Méditerranée pour obtenir des critères d'évaluation préliminaire des substances dangereuses dans la Méditerranée (PAM/PNUE Athènes 2011), mais également par d'autres groupes d'experts (à l'instar de SGIMC-ICES/OSPAR), ainsi que ceux adoptés par d'autres Conventions Régionales (OSPAR par exemple);
- Approuver les critères d'évaluation (AC), les critères d'évaluation de base (BAC) et les critères d'évaluation environnementale (EAC) à adopter pour la Région Méditerranéenne, basés, au besoin, sur le travail d'autres groupes d'experts régionaux/Conventions sur les Mers Régionales;
- Partant, créer des fichiers Excel communs.

Recommandations Spécifiques au Groupe de Travail des Contaminants

1. Ajuster la définition de l'indicateur commun 12 comme étant "le niveau des effets polluants des contaminants environnementaux sur les réponses biologiques où une cause et un effet peuvent être expliqués";
2. Indiquer la méthodologie d'échantillonnage pour suivre et évaluer les réponses biologiques dans les Principaux éléments du Projet de Programme Intégré d'Evaluation et de Surveillance pour les Objectifs Ecologiques 5, 9 et 10 (UNEP(DEPI)/MED WG 417/6);
3. Modifier la Série des Rapports Techniques PAM/PNUE No. 120 ayant une référence particulière à la période d'échantillonnage (cas des poissons) et à la fréquence d'échantillonnage (cas des sédiments);
4. Evaluer et tester, durant les prochaines années, l'utilité de la normalisation des concentrations de contaminants dans des échantillons de certaines régions de la Méditerranée quand les données du contenu Organique et en Aluminium des sédiments seront disponibles dans la base de données de MED POL à partir de toutes les Parties Contractantes éventuellement);
5. Recommander l'activité LMS et AChE des poissons et des moules comme biomarqueurs obligatoires;
6. Suivre l'approche OSPAR d'un système de "feu de signalisation" pour les réponses biologiques et les concentrations de contaminants avec deux "seuils" T_0 et T_1 à définir (OSPAR, 2008; Davies et al., 2012);
7. [Adopter les concentrations de base et les concentrations d'évaluation de base des contaminants dans les sédiments obtenus à partir de l'analyse des couches pré-industrielles des carottes sédimentaires datées pour la région méditerranéenne (UNEP(DEPI)/MED WG. 365/Inf.8)];
8. Utiliser, à des fins indicatives, les critères d'évaluation environnementale existants des contaminants dans les sédiments et le biote et les réponses biologiques établies par ICES/OSPAR jusqu'à ce que de nouvelles informations écotoxicologiques soient disponibles pour les espèces méditerranéennes; (OSPAR, 2008; Davies et al., 2012);
9. [Demander aux Parties Contractantes et au MED POL de travailler davantage et de développer, au besoin, de nouvelles concentrations de base et de concentrations d'évaluation de base des contaminants dans les sédiments, obtenus en utilisant les données des sédiments échantillonnés sur les sites/régions où les Parties Contractantes de la Méditerranée se considèrent comme des régions/stations de référence];
10. Demander aux Parties Contractantes et au MED POL de travailler davantage et de développer, au besoin, de nouvelles concentrations de base et de concentrations d'évaluation de base dans le biote (moules et poissons) obtenues avec l'utilisation, uniquement, des données des organismes échantillonnés sur les sites/régions où les parties contractantes de la Méditerranée se considèrent comme des régions/stations de référence;
11. Utiliser les critères existants d'évaluation de base et d'évaluation environnementale de LMS, SoS, la fréquence MN et les biomarqueurs d'activité AChE en place (Davies et al., 2012); et œuvrer davantage pour développer et discuter des nouveaux critères de base d'évaluation de LMS, SoS, la fréquence MN et les biomarqueurs d'activité AcHe en utilisant des données des organismes échantillonnés sur les sites/régions où les Parties Contractantes de la Méditerranée se considèrent comme des régions/stations de référence ;
12. Elargir et modifier les formats de rapports en place utilisés pour les contaminants et les réponses biologiques dans la base de données de MED POL pour éviter les écarts dans l'information requise et faciliter l'évaluation appropriée des critères environnementaux;
13. Demander au Secrétariat (MED POL) de continuer à soutenir le Groupe de Travail en Ligne sur les Contaminants pour un développement à long terme des activités consacrées à la pollution chimique et un développement de l'évaluation.

III. GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL EN LIGNE SUR LES DECHETS MARINS

Introduction

Suite aux consultations et au travail commun, le groupe en ligne a fourni son premier rapport sous forme d'un document d'information UNEP(DEPI)/MED WG 401/Inf.10 et en a développé davantage la deuxième version présentée à la réunion des Points Focaux de MED POL comme document d'information UNEP(DEPI)/MED WG 417/Inf.15.

Le rapport traite des questions suivantes:

- Passer en revue les définitions (seuils, lignes de base, critères d'évaluation, BEE, etc.),
- Passer en revue les données disponibles sur les déchets marins dans la Méditerranée concernant les indicateurs de l'ECAP (données disponibles sur les plages, à la mer, de micro-plastiques et de déchets ingérés),
- Analyser les données compte tenu des différences temporelles et géographiques (valeurs moyennes, différences de bassin, tendances, etc.), et
- Proposer des scénarios différents pour les seuils et les valeurs de la ligne de base, sur la base de divers paramètres réalistes (valeurs moyennes, valeurs minimales, éventuelle baisse par rapport au temps, etc.)

Sur la base des résultats et de l'analyse de ce rapport UNEP(DEPI)/MED WG 417/Inf.15, les projets de recommandations suivantes ont été proposés aux Points Focaux de MEDPOL et de REMPEC, au besoin, pour examen:

1. Valeurs de ligne de base proposées (Logique pour cette proposition présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG 417/Inf.15)

Indicateur	Valeur minimale	Valeur maximale	Valeur moyenne	Ligne de base proposée
16. Plages (éléments/100 m)	11	3600	920	450-1400
17. Déchets flottants (éléments/km ²)	0	195	3.9	3-5
17. Fond marin (éléments/km ²)	0	7700	179	130-230
17. Microplastiques (éléments/km ²)	0	892000	115000	80000-130000
18. Tortues de mer Tortues affectées (%) Déchets ingérés (g)	14% 0	92.5% 14	45.9% 1.37	40-60% 1-3

2. Catégories de déchets marins sur les plages

Concernant les catégories de déchets marins sur les plages, le Groupe de Travail sur les Déchets Marins propose que le CORMON approuve une liste réduite (de préférence proche de celle utilisée dans d'autres RSC), qui comprendrait les éléments que l'on trouve plus fréquemment sur les plages méditerranéennes, évitant ceux que l'on trouve plus rarement. De plus, les listes des catégories de déchets considérés dans les pays ayant des programmes de surveillance, consacrées à deux RSC (p.ex. Turquie, Espagne ou France), auraient besoin d'harmonisation. Pour cette raison, la liste de MEDPOL issue du MSFD est désormais compatible avec d'autres listes RSC de catégories de déchets de plage.

Concernant le format MSFD présenté dans le document du programme intégré de surveillance du chapitre des déchets marins UNEP(DEPI)/MED WG 417/6, il est proposé de faire fusionner certains types de déchets de plage (p.ex. différents types de bouteilles en plastique ou différents types de bouchons/couvercles et bagues, etc.), ainsi que des catégories de verre double et d'éléments céramiques, considérer les déchets sanitaires et médicaux comme une catégorie séparée et ne pas y inclure plusieurs éléments spécifiques qui ne sont pas apparus dans les programmes de surveillance en cours dans les pays méditerranéens (p.ex. Programme Espagnol de Surveillance sur les déchets marins sur la plage, mis en œuvre à partir de 2013 dans la Méditerranée). En outre, le groupe en ligne propose l'utilisation, pour les recensements, d'une limite inférieure minimale de 0.5 cm (taille supérieure des micro-déchets); UNEP(DEPI)/MED WG 417/6.

3. Objectifs environnementaux proposés des déchets marins:

Indicateurs de l'EcAp	Type d'objectif	Minimum	Maximum	Recommandation	Note
Plages (IE16)	% baisse	significatif	30	20% en 2024 ou 2030	Pas de pollution marine à 100%
Déchets flottants (IE 17)	% baisse	-	-	Significatif en statistiques	Les sources sont difficiles à surveiller (mouvements transfrontaliers)
Déchets du fond marin (IE 17)	% baisse	stable	10% en 5 ans	Significatif en statistiques	15% en 15 ans, si possible
Microplastiques (IE 17)	% baisse	-	-	Significatif en statistiques	Les sources sont difficiles à surveiller (mouvements transfrontaliers)
Déchets ingérés (IE 18)					Mouvements de déchets et d'animaux à considérer
Nombre de tortues avec des déchets ingérés (%)	% baisse du taux des animaux affectés	-	-	Significatif en statistiques	
Quantité de déchets ingérés	% baisse de la quantité du poids de déchets ingérés (g)	-	-	Significatif en statistiques	

4. Autres recommandations

ECHELLE	Des lignes de base communes pour les différents indicateurs expérimentaux IE (16, 17, 18) doivent être considérées au niveau de l'ensemble du bassin (Méditerranéen) plutôt qu'à un niveau sous-régional
RECHERCHE	Besoin de définir un protocole adapté pour les microplastiques dans les sédiments Recherche pour soutenir le développement d'un indicateur consacré à l'emmêlement
LIGNES DE BASE/OBJECTIFS	Considérer des objectifs et des lignes de base spécifiques pour les catégories de déchets visées par les plans ou les mesures de réduction par les Parties Contractantes (mégots de cigarettes, sacs en plastique, coton-tiges, etc.)
CATEGORIES	Envisager la réduction du nombre de catégories dans le protocole de surveillance de MEDPOL Adapter la liste principale de MEDPOL , issue du MSFD, à des fins d'harmonisation avec d'autres RSC
SURVEILLANCE	Besoins d'ajustement de l'orientation de surveillance (formulation et définitions plus compatibles, liste d'éléments /de catégories) Harmonisation du rapport du groupe en ligne avec l'orientation de surveillance de l'EcAp pour les Déchets Marins
SOUTIEN	
SURVEILLANCE	Considérer l'importance des Déchets Marins pour la surveillance de la pollution marine (coûts inférieurs, éventuelle harmonisation, protocoles faciles), particulièrement sur les plages, à comparer avec d'autres approches (p.ex., analyse de contaminants) Soutenir les évaluations/ajustements des lignes de base/objectifs sur la base des premiers résultats de surveillance Améliorer le savoir sur l'indicateur expérimental IE 18, Soutenir le renforcement des capacités et le suivi des tortues de mer à une échelle pilote
ASSURANCE DE QUALITE	Vu que le Plan d'Action Méditerranéen sur les Déchets Marins est basé sur les mesures et la surveillance, les efforts doivent être soutenus par le contrôle/l'assurance de qualité (formation, inter-comparaisons, utilisation des matériels de référence pour les microplastiques, etc.) pour aider les équipes de recensement.
GESTION DE DONNÉES	La base de données doit être organisée pour la collecte de données
Secrétariat	Continuer le soutien pour le groupe d'experts des Déchets Marins pour le développement à long terme d'activités consacrées aux Déchets Marins, l'analyse des tendances et l'analyse de données de pays (art. 11 du MLRP) Considérer le renforcement des capacités à long terme, en soutien à MLRP (formation, inter-étalonnage, etc.)